



020

AREVA - Business Group Mines
BGM/DRES/DAM/ENV

DREAL LIMOUSIN

Site Jourdan
22, rue des Pénitents Blancs
87032 LIMOGES cedex

Bessines, le 04/01/2011

Réf : BGM/DRES/DAM/ENV CE 11/003 - CAS / VBY

Objet : Sites de LA VEDRENNE (commune d'Egletons - 19) et de LA BREJADE (commune de Meyrignac l'Eglise - 19) - visites d'inspection du 15 avril 2010

Madame,

Conformément à vos demandes formulées à l'issue des visites d'inspection du 15 avril 2010 sur les sites de LA VEDRENNE (commune d'Egletons) et de LA BREJADE (commune de Meyrignac l'Eglise), vous trouverez en pièce jointe le rapport présentant les résultats des investigations radiologiques menées sur ces deux sites par le laboratoire ALGADE en septembre 2010. Ces investigations ont compris :

- un contrôle radiologique de surface à l'aide d'un scintillomètre portatif type SPP γ à 1 m du sol à maille de 5 m sur 5 m sur l'ensemble des deux sites ainsi que sur certaines zones avoisinantes,
- un échantillonnage de sol sur deux niveaux de profondeur (0 à 2 cm, 2 à 40 cm) et d'herbe de pâturage (partie aérienne des végétaux).

Les résultats et les évaluations dosimétriques pour les personnes du public susceptibles de fréquenter les sites sont exposés ci-après :

LA BREJADE

L'ensemble de la zone a été contrôlée. Elle comprend une verse à stériles non remodelée, actuellement boisée, et une partie des prairies situées en bordure immédiate de cette verse. Sur le site minier, les valeurs de flux de photons se situent dans une gamme comprise entre 157 c/s et 3 986 c/s avec une moyenne établie à 920 c/s (environ 1 μ Sv/h sur 620 pts de mesures).

AREVA NC

En périphérie de la verse, les prairies présentent des valeurs comprises entre 157 c/s et 1 406 c/s avec une moyenne établie à 470 c/s (environ 0,5 μ Sv/h sur 161 mesures).
Le milieu naturel de référence a été estimé à 110 c/s (environ 0,15 μ Sv/h).

Ainsi sur la base de ces flux moyens de photons mesurés (et des débits de doses moyens estimés), l'évaluation des expositions (ajoutées au milieu naturel) du public pour un scénario réaliste de 400 h/an (8 h par semaine toute l'année) serait de :

- 0,34 mSv par an sur le site,
- 0,14 mSv par an sur la prairie de bordure.

La limite de 1 mSv par an serait dépassée pour un temps de présence théorique de 1 180 h (sur le site) ou de 2 860 h (sur la prairie).

LA VEDRENNE

L'ensemble de la parcelle constituée par un terrain vague au milieu d'un espace urbanisé a été contrôlé.

Les valeurs de flux de photons se situent dans une gamme comprise entre 109 c/s et 1 150 c/s avec une moyenne établie à 370 c/s (environ 0,40 μ Sv/h sur 975 mesures).

Le milieu naturel de référence a été estimé à 110 c/s (environ 0,15 μ Sv/h).

Ainsi sur la base de ce flux moyen de photons mesurés (et du débit de dose moyen estimé), l'évaluation de l'exposition (ajoutée au milieu naturel) du public pour un scénario réaliste de 400 h/an (8 h par semaine toute l'année) serait de 0,1 mSv/an.

La limite de 1 mSv/an serait dépassée pour un temps de présence théorique de 4 000 heures.

RESULTATS SUR LES SOLS ET LES HERBES

Les analyses mettent en évidence un marquage radiologique du sol et des herbes sur l'ensemble des échantillons prélevés. Cet échantillonnage a été réalisé, conformément à votre demande, sur des zones où le débit de photons était élevé (550 à 3 980 c/s).

SUITES A DONNER

Les investigations radiométriques réalisées sur les sites de LA VEDRENNE et de LA BREJADE ont mis en évidence un débit de dose moyen de l'ordre de 3 à 7 fois celui mesuré dans le milieu naturel.

Pour le site de LA VEDRENNE, les valeurs maximales (de l'ordre de 1 000 c/s) sont assez ponctuelles et réparties sur plusieurs points du terrain vague. Aucune action corrective ne semble devoir être engagée au regard de l'utilisation actuelle du site. L'exposition ajoutée pour une personne du public pour une présence de 400 heures par an demeure limitée à environ 0,1 mSv/an. Toutefois, compte tenu de la proximité immédiate d'un quartier résidentiel et de la tentation légitime d'utiliser, dans le futur, des restrictions d'usage particulières devront être prises et inscrites dans les documents d'urbanisme.

Pour le site de LA BREJADE, l'activité radiologique mesurée sur la verse à stériles est élevée au regard des autres sites miniers uranifères réaménagés de la région. Le site n'a fait l'objet que de travaux de mise en sécurité (obturation des ouvrages de liaison fond-jour) et aucun remodelage n'a été réalisé. Aussi en vertu du principe d'optimisation, AREVA NC propose, en lien avec le propriétaire actuel, un réaménagement de cette verse visant particulièrement à diminuer significativement l'activité radiologique. Ce projet de réaménagement sera prochainement soumis à votre approbation pour des travaux à réaliser au cours de l'année 2011.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.


Le Directeur d'Établissement,

P.J. : 1.

Copie : ASN - Division d'Orléans – 6 rue C. de Coulomb – 45077 ORLEANS cedex 2.